

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1842

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Quartier Carnot-Parmentier - Concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Modification de périmètre arrêté par la délibération n° 2016-1384 du Conseil de la Métropole du 11 juillet 2016

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1842**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Saint Fons

objet : **Quartier Carnot-Parmentier - Concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Modification de périmètre arrêté par la délibération n° 2016-1384 du Conseil de la Métropole du 11 juillet 2016**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le quartier Carnot-Parmentier, situé dans le prolongement, à l'est, du centre-ville de Saint Fons, s'inscrit dans le périmètre plus large du quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) Arsenal-Carnot-Parmentier, qui compte plus de 2 400 logements et près de 6 000 habitants et qui a été identifié comme site d'intérêt régional par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Le quartier Carnot-Parmentier compte 773 logements et accueille près de 1 700 habitants. Il est composé principalement de logements locatifs sociaux appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat et à la société Batigère. Ce quartier concentre un certain nombre de dysfonctionnements urbains, caractérisé par le manque de relations avec les quartiers voisins et le centre-ville, une rupture dans la morphologie urbaine, un maillage viaire insuffisant, une dégradation des espaces publics et la vétusté du bâti.

Par délibération n° 2016-1384 du Conseil du 11 juillet 2016, la Métropole de Lyon a approuvé les objectifs du projet urbain à conduire sur ce secteur, soit :

- l'ouverture du quartier sur la ville grâce, notamment, à la création d'une trame viaire raccordée au réseau existant et au traitement de la rue Carnot en entrée de ville,
- la diversification de l'habitat, pour une meilleure mixité sociale, avec la démolition de 345 logements, la construction d'environ 500 logements et la résidentialisation de 280 logements,
- le renforcement des équipements publics qui comporterait le déplacement du groupe scolaire en cœur de quartier, la mise en valeur du complexe sportif et du théâtre,
- la recomposition et la requalification des espaces publics et privés, en lien avec l'ambiance végétale du secteur des balmes qui jouxte le quartier.

Afin de répondre aux objectifs précités, une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC) sera initiée à l'issue d'une période de concertation préalable.

L'ouverture de la concertation préalable à la création de la ZAC Carnot-Parmentier et son périmètre ont été approuvés par la délibération n° 2016-1384 du Conseil de la Métropole lors de sa séance du 11 juillet 2016. La concertation est en cours depuis le 28 juillet 2016. Le périmètre est délimité, au nord par les rues Carnot, Paul Vaillant Couturier et Danielle Casanova, à l'ouest par l'avenue Albert Thomas, au sud par les rues Parmentier, Jules Ferry et l'avenue Antoine Gravallon et à l'est par le stade Carnot.

II - Modification du périmètre

Au vu des études en cours sur ce secteur, il apparaît nécessaire d'élargir le périmètre de la concertation préalable, afin de prendre en compte l'ensemble des réflexions qui se poursuivent actuellement, s'agissant, d'une part, de la liaison entre le quartier Carnot-Parmentier et le centre-ville, d'autre part, de l'articulation du projet urbain avec le site du stade Carnot.

Le nouveau périmètre de concertation ainsi proposé est délimité :

- au nord par les rues Carnot, Paul Vaillant Couturier et Danielle Casanova,
- à l'ouest par la rue Etienne Dolet,
- au sud par les rues Parmentier, Jules Ferry, de Verdun et l'avenue Antoine Gravallon,
- à l'est par l'allée Jules Picard.

Un avis administratif annoncera au public la mise à disposition, dans le cadre de la concertation en cours, du nouveau périmètre de concertation.

Les autres modalités de concertation, arrêtées par délibération n° 2016-1384 du Conseil de la Métropole du 11 juillet 2016, restent inchangées.

A l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le nouveau périmètre de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot-Parmentier à Saint Fons, tel qu'il est défini au plan ci-après annexé.

2° - Précise que les autres modalités de concertation, arrêtées par délibération n° 2016-1384 du Conseil de la Métropole du 11 juillet 2016, restent inchangées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.